



Pour des raisons indépendantes de notre volonté, des changements peuvent intervenir dans la composition des menus.
 La loi Egalim impose un repas végétarien par semaine.
 Un plat de substitution est systématiquement prévu pour remplacer la viande de porc



	03/04 au 07/04	10/04 au 14/04	17/04 au 21/04	24/04 au 28/04
LUNDI	Radis beurre Omelette Salade Yaourt chocolat			Salade haricots vert Joue de boeuf Riz Fromage + fruits
MARDI	Taboulé Rôti de porc Carotte vichy Fromage + fruits			Carotte râpée Lasagnes végétarienne Yaourt
JEUDI	Saucisson à l'ail Haricots beurre Poisson pané Compote+ fromage			Concombres Poisson bordelaise Courgettes Fromage + fruits
VENDREDI	Concombre Blanquette de veau Frites au four Fromage			Salade de maïs Sauté de poulet Brocolis a la crème Camembert + biscuits